

5 – mars 2023



L'Écho de Saint-Maximin

[Au sommaire :](#)

[Page 3 - L'édito du Maire](#)

[Page 4 - Côté Mairie](#)

[Page 21 - Côté École](#)

[Page 23 - Le coin des Assos](#)

[Page 32 - L'Agenda](#)

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « [Gérer mes biens immobiliers](#) » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, merci de ne pas tenir compte du présent message.

La Direction générale des Finances publiques

L'Édito du Maire

Chères Saint-Maximinoises, chers Saint-Maximinois,

La saison estivale n'a pas commencé et nous sommes déjà en alerte. En effet, Madame la Préfète vient de déclarer le Département du Gard en état de sécheresse. Des mesures de restrictions d'eau sont à craindre pour les prochains mois.



De plus, les responsables du SDIS et de la préfecture recommandent une grande vigilance par rapport aux feux de forêt et aux épisodes cévenoles. Notre plan communal de sauvegarde est prêt et va être soumis à l'approbation du conseil municipal très prochainement. Ce document répertorie les risques et prévoit l'organisation à mettre en place avec les élus, le personnel et quelques administrés : médecin, infirmières, pompier. IL peut être activé à la demande de la préfecture et relayé par la commune. Afin d'anticiper ces situations critiques, tous les citoyens sont invités à respecter toutes mesures de prudence.

Les travaux de la rue des Chênes verts sont en cours et se poursuivront jusqu'au mois de mai. Ce chantier mobile nécessitera des interruptions temporaires de la rue, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Courant avril, une consultation sera ouverte auprès des entreprises, concernant la sécurisation de la voie verte au niveau du chemin des Férigoullières et du chemin du Gavot. Le projet est consultable en Mairie.

Suite au sondage concernant les économies d'énergie, les résultats seront communiqués sur le site de la commune.

Les réunions de quartier ayant eu lieu, nous préparons une synthèse de vos remarques et suggestions afin de satisfaire vos demandes, dans un souci d'amélioration.

Bonne lecture à tous !

Henri ARQUÉ

Côté Mairie ...

Urbanisme en ligne

Pour envoyer vos demandes de travaux, rdv sur le site de la mairie :

www.mairiestmaximin.fr

Vie municipale → Rubrique Urbanisme

Service Public Itinérant

Le 1er vendredi de la 1^{ère} semaine pleine du mois, des agents de la MSA vous proposent de vous aider dans vos démarches administratives et numériques du quotidien.

Rendez-vous en mairie, Salle du Conseil Municipal de 9h30 à 12h00.

Recensement citoyen

Chaque jeune français de 16 ans doit être recensé. Cette formalité permettra d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire dans de nombreuses démarches (Par exemple, inscription à l'examen du permis de conduire ou à celui du Baccalauréat ...). Elle permet également de convoquer le jeune à la Journée de Défense Citoyenne. RDV en mairie dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire muni de votre pièce d'identité, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Permanences Mutuelle Mutéo Assurances

Magali Guigues de Mutéo Assurances vous reçoit en mairie chaque 1^{er} vendredi du mois de 9h00 à 11h30.

Pour la joindre : 04 66 22 76 69 ou 06 69 32 50 76



Stage de découverte pour Efe

Nous avons pu compter sur la présence d'un nouvel agent technique la semaine du 13 au 17 février 2023.

En classe de 3^{ème}, Efe a choisi de réaliser son stage de découverte au sein du service technique de la mairie aux côtés de M. Xavier Poncet.

Bravo à toi Efe pour ton sérieux et ta motivation lors de cette immersion.

Toute l'équipe te souhaite bonne chance pour le Brevet des Collèges !

Côté Mairie ...

Vente bacs à fleurs

Suite aux travaux d'aménagement de la rue des Chênes verts, les bacs à fleurs en pierre ont été retirés et entreposés au hangar des vergers. Étant donné que la commune n'en a plus l'utilité et souhaite favoriser le réemploi des matériels usagés participant à une démarche de développement durable, ceux-ci sont mis à la vente au prix de 50€ l'unité.

Toute personne intéressée doit se présenter en mairie avant le 31 mai afin de réserver et signer le règlement de vente. L'acheteur est tenu de prévoir les moyens nécessaires pour la récupération du matériel.



Dimensions 1 m x 0.5 m & 0.43 m de profondeur

REGLEMENT DE LA VENTE

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les dispositions applicables à la procédure de vente des bacs à fleurs par la commune de St-Maximin.

Il s'agit de bacs à fleurs en pierre, dont les dimensions sont les suivantes :

Les bacs sont vendus en l'état, sans que l'acheteur ne puisse formuler de réclamation à l'issue de la vente.

ARTICLE 2 : PERSONNES HABILITEES A REMETTRE UNE OFFRE

La vente des bacs est réservée aux particuliers, prioritairement aux administrés de la commune.

ARTICLE 3 : CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

Le vendeur est la commune de St-Maximin, représentée par son Maire, Henri ARQUE, conformément à la délibération 010/2023 du 14/03/2023.

La présente vente fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la ville.

Le prix est fixé par le conseil municipal de St-Maximin pour un montant de 50 €.

La date limite de réponse est fixée au 26/05/2023.

ARTICLE 4 : PROCEDURE D'ACQUISITION

Le prix des bacs à fleurs est déterminé par la commune de St-Maximin.

Tout acheteur potentiellement intéressé devra se manifester auprès de la mairie. Un bon de réservation sera alors réalisé.

Le paiement sera effectué à l'enlèvement, par chèque bancaire, à l'ordre du SGC Uzès.

Un récépissé sera remis à chaque acquéreur et mentionnera le nom, le prénom, l'adresse, la désignation et le prix de vente du bien, le lieu de retrait ainsi que les informations relatives au paiement.

En cas de désistement de l'acheteur, le bien sera de nouveau disponible à la vente.

Aucune rétractation ne sera possible après la prise de rendez-vous pour l'enlèvement.

ARTICLE 6 : ENLEVEMENT DU MATERIEL

L'acheteur est tenu de prévoir les moyens nécessaires pour la récupération du matériel.

Aucune livraison ne sera effectuée par les services municipaux.

La récupération du matériel aura lieu aux jours et horaires fixés par la mairie.

La commune ne sera en aucun cas, responsable des dégâts occasionnés sur le matériel en attente d'enlèvement.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements, il convient de prendre contact avec M. ROUAUD, élu en charge du cadre de vie :

Mairie de St-Maximin

1, rue des Ecoles

30700 ST-MAXIMIN

04.66.22.17.90 – contact@mairiestmaximin.fr

Côté Mairie ...

Nouveaux horaires Services Municipaux

Pour mieux vous servir, les horaires de l'accueil du secrétariat de la mairie et de l'agence postale ont changé.

MAIRIE

Lundi, mercredi, jeudi & vendredi : de 9h00 à 11h00

Le mardi (uniquement) : de 14h00 à 18h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi, jeudi & vendredi : de 8h45 à 11h00

Le mardi (uniquement) : de 14h00 à 18h00

Le mercredi (uniquement) : de 08h45 à 12h45

La Gendarmerie Nationale & la Commune de Saint-Maximin

Un protocole de participation citoyenne a été signé entre Madame la Préfète du Gard, le commandant de groupement de Gendarmerie du Gard et le Maire de Saint-Maximin, le 03 novembre 2022 et validé le 13 mars 2023.

Ce protocole permettra de renforcer le contact entre la Gendarmerie Nationale et les habitants de Saint-Maximin, de développer des actions de prévention sur la délinquance et d'instaurer auprès des habitants une culture sur la sécurité.

Les référents Mairie de chaque quartier recevront une formation spécifique par le responsable des forces de sécurité de l'État. Ils pourront informer, prévenir et développer des réflexes de prévention lorsqu'ils seront témoins d'une situation anormale.

Un gendarme référent sera désigné par le responsable local des forces de sécurité, pour la commune de Saint-Maximin.

Une réunion publique sera prochainement organisée avec les référents de quartier et le référent de la gendarmerie nationale pour une présentation du protocole.

Ce protocole de participation citoyenne est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Côté Mairie ...

Bruits de voisinages

Selon une classification plus juridique « troubles anormaux de voisinage »

Ces bruits peuvent être sanctionnés sur les critères de durée, d'intensité de répétition conformément au Code de l'Environnement et au Code de la Santé Publique et ce quelque en soit l'heure.

Le Code de la santé publique en donne une définition soit :

- Les bruits liés au comportement des personnes, animaux, choses dont la personne a la garde
- Les bruits liés à une activité, manifestation culturelle ou sportive, ou individuelle
- Les bruits provenant des chantiers.

Certes, les arrêtés municipaux fixent les règles, limitent les plages horaires tolérées et fixent les dérogations par arrêté spécifique, et ils peuvent également limiter certaines activités bruyantes pour les particuliers.

Rappel des tolérances pour :

- Bruits liés au comportement en semaine : de 8h00 à 22h00
- Bruits liés à une activité :
 - en semaine : de 8h00 à 20h00
 - Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00
- Bruits liés aux chantiers :
de 7h30 à 19h00 **en semaine exclusivement**

Mais c'est essentiellement une question de civisme et de respect de ses voisins. Donc, si vous avez un projet pouvant générer un bruit de voisinage, n'omettez pas de prévenir vos voisins immédiats et également la Mairie qui pourra alors prendre, si nécessaire, un arrêté.

Nous vous remercions de faire un effort pour le respect de vos voisins, au sens large car, certains bruits sont audibles dans tout le village.

Vidange des piscines privées : rappel de la réglementation

Selon l'article R1331-2 du Code de la santé publique, **il est interdit d'introduire des eaux de vidange de piscine dans les réseaux d'assainissement collectif**, c'est-à-dire au tout-à-l'égout.

Si votre piscine est raccordée au réseau collectif d'eau pluviale, vous pouvez y évacuer l'eau de votre piscine à condition d'en avoir arrêté le traitement au chlore 15 jours au préalable.

1. QUARTIERS CADES / GARRIGUE le 18 novembre 2022

Information : Début des travaux de la rue des Chênes verts en 2023.

✓ Incivilités aux abords des containers à ordures : incivisme de la part de personnes non-résidentes dans le village.

☞ Proposition de faire une publication dans le républicain pour dénoncer les incivilités et préciser que les containers sont réservés aux résidents de la commune. (Cf M. Giovannini, présent à la réunion)

☞ Envisager une vidéo surveillance, mais projet coûteux donc envisageable avant la fin du mandat mais pas en 2023.

Inconvénients de la vidéo : on déplace le problème car les personnes reproduiront ces incivilités ailleurs.

✓ Vandalisme dans le quartier : plusieurs voitures vandalisées.

☞ Appeler la mairie qui demandera à une patrouille (gendarmerie ou police intercommunale) de se rendre rapidement sur les lieux.

☞ Proposition de mettre un panneau « village sous vidéo surveillance ».

✓ Entretien des espaces verts :

- Bassin de rétention : proposition d'y mettre les moutons en pâture ou de désherber car l'herbe est trop haute.

- Massifs et stade : demande de faire des passages plus réguliers pour l'entretien et de souffler les feuilles à l'automne pour éviter l'obstruction des bouches d'égout.

- Oliviers : proposition de construire des bords en pierres sèches. La mairie se rapprochera du centre social de St Quentin.

✓ Question relative aux murs de clôture non crépis : la mairie explique qu'elle ne peut pas intervenir dans le droit privé. Un courrier sera cependant envoyé aux propriétaires concernés.

✓ Tags sur le transformateur : la mairie s'engage à faire peindre une fresque. Le coût des travaux sera à moitié pris en charge par ENEDIS.

✓ L'eau et l'assainissement :

- La nappe souterraine est stable même durant la sécheresse estivale.

- La qualité de l'eau est bonne.

- La majeure partie des fuites d'eau sont contrôlées. Il n'y a que dans le centre village, dans lequel les canalisations sont en fibres de ciment, que certaines fuites sont persistantes.

- La station d'épuration a été remise à neuf : plusieurs éléments ont été changés. Mais elle est vieillissante et à terme nous serons dans l'obligation de construire une nouvelle station d'épuration ou de nous raccorder à celle d'Uzès.

✓ Eclairage public : Actuellement 60% de l'éclairage est en LED.

☞ Possibilité de programmer des extinctions nocturnes dans certains quartiers.

Sondage prévu et essai sur 3 mois.

Côté Mairie ...

✓ Etat des routes : Lancement d'un marché à bon de commande pour la réfection des voiries sur 3 ans.

Au total, il y a plus de 20 Km de voies à entretenir.

✓ Devenir du stade : Plusieurs promoteurs ont fait des propositions. Actuellement M. Le Maire n'a pas donné suite. Un tel projet pourrait rapporter 700 000€ à la commune.

✓ PLU : L'étude permettant de réviser le PLU a un coût de 80 000€ et une durée assez longue (minimum 2 ans).

La mairie souhaite faire une révision du PLU mais nous savons déjà que très peu de terrains communaux seront disponibles.

2. QUARTIERS SANTOLINES / GRAND PLANTIER / CHEMIN DE BORNEGRE le 15 décembre 2022

✓ Sécurité : Présence de l'Adjudant B. Jeandumontot (représentant le lieutenant Toury),

☞ En 2021 recensement de 10 cambriolages, 65 interventions et 18 accidents de la route sur la commune.

En 2022 recensement de 7 cambriolages, 47 interventions et 2 accidents de la route sur la commune.

☞ La commune va adopter le procédé « participation citoyenne » qui sera mieux que « voisins vigilants ».

☞ Une demande est faite de mettre le nom des quartiers sur les panneaux.

✓ Entretien des espaces verts :

☞ Besoin d'entretenir plus régulièrement les massifs.

Solution alternative proposée : emploi d'un apprenti de 18 ans et + (8000€ d'aides).

☞ Demande de creuser les fossés du côté du chemin de Bornègre pour limiter les inondations lors des passages cévenols.

☞ La mairie rappelle que l'écobuage est interdit. Amende de 450€.

✓ Visibilité et sécurité routière :

☞ Mettre un miroir en face des sorties du lotissement des Plantiers car manque de visibilité sur cette route.

☞ Circulation trop rapide sur cette route : proposition de mettre des ralentisseurs (Coût moyen 6000€) ou de faire un sens unique.

✓ Voisinage :

Certaines personnes ne respectent pas la vie de quartier : passage de tondeuse à des heures non autorisées, chiens qui aboient, bruits nocturnes...

☞ Les résidents demandent qu'un article sur les « règles de bon voisinage » soit présent dans l'écho.

✓ Les référents :

☞ Un article dans l'écho précisera le nom des référents de chaque quartier et leurs coordonnées.

☞ Proposition de la mairie : créer une astreinte avec transfert d'appel lorsque la mairie est fermée.

Côté Mairie ...

✓ Atribus :

Demande de créer un abribus au début du chemin Castagnier (devant le N°1)

☞ Ce projet est prévu au moment de la réfection de la voirie et la construction d'un trottoir.

✓ L'eau et l'assainissement :

- La deuxième ressource en eau est sur une nappe conséquente et l'eau est de très bonne qualité.

☞ On nous signale que le « top remplissage » est utilisé par des personnes non autorisées et qu'il est souvent laissé ouvert. L'eau coule inutilement. La mairie va trouver une solution à ce problème.

✓ Eclairage et sobriété énergétique :

☞ Projet de placer des panneaux photovoltaïques sur le hangar des vergers (450 m²) et de récupérer les eaux de pluie de la toiture.

Eclairage public : Actuellement 60% de l'éclairage est en LED.

☞ Possibilité de programmer des extinctions nocturnes dans certains quartiers. Sondage prévu et essai sur 3 mois.

3. QUARTIERS CHENES VERTS le 12 janvier 2023

Première partie de réunion : présentation des travaux de la rue des Chênes verts.

Deuxième partie : réunion publique :

✓ Incivilités aux abords des containers à ordures : incivisme de la part de personnes non-résidentes dans le village.

☞ Envisager une vidéo surveillance, mais projet coûteux donc envisageable avant la fin du mandat mais pas en 2023.

Inconvénients de la vidéo : on déplace le problème car les personnes reproduiront ces incivilités ailleurs.

☞ Verbaliser, si c'est possible, les personnes responsables de dégradations ou de dépôts sauvages.

☞ La mairie rappelle que le nettoyage des colonnes de tri par les agents techniques est récurrent et prend beaucoup de temps.

✓ Pression de l'eau :

Plusieurs personnes se plaignent car la pression de l'eau diminue depuis quelques mois.

☞ La mairie précise qu'il faut vérifier le surpresseur.

✓ Vidange des piscines

Certains administrés vident leurs piscines dans le réseau d'assainissement.

☞ C'est interdit. Un article dans l'écho rappellera les règles à respecter.

✓ Impasse du petit réservoir

Cette impasse n'est pas répertoriée dans les GPS.

☞ La mairie va demander aux secrétaires de se renseigner.

Côté Mairie ...

4. QUARTIERS CENTRE VILLAGE / LACOSTE / CHEMIN DU MAS DE FRANCE le 27 janvier 2023

✓ Place de la croix :

Plusieurs problèmes recensés

- Eclairage défaillant
 - Manque d'entretien des végétaux
 - Mauvaise évacuation des eaux, besoin d'un curetage des canalisations.
 - Réseau d'eau potable en fibre de ciment avec risque d'amiante.
- ⇒ La mairie prend en compte et fera le nécessaire pour y remédier.

✓ Projet de l'ancienne mairie :

L'étude a été faite mais les finances de la commune ne permettent pas pour le moment de financer cette restauration.

✓ L'Estanquet :

Le bail est en cours. Certains travaux de mise aux normes ont été effectués et d'autres sont à venir.

La mairie n'a aucun pouvoir sur la fréquence d'ouverture de l'établissement.

✓ Les déchets :

La colonne enterrée de la place de la croix sera déplacée sur le futur parking de « la maison Chauvet ». Cela permettra de résoudre le problème des nuisances olfactives.

✓ Entretien des espaces verts :

Plusieurs arbres gênent la visibilité. La mairie s'engage à couper les branches qui nuisent.

✓ Cable EDF sur propriété privée.

Le propriétaire concerné doit contacter sa voisine (s'adresser à la mairie pour avoir ses coordonnées), pour lui expliquer son cas.

✓ Chemin du Mas de France et chemin de la Coste : la voirie est très détériorée.

Lancement d'un marché à bon de commande pour la réfection des voiries sur 3 ans.

Au total + de 20 Km de voies à entretenir.

✓ Eclairage public :

Actuellement 60% de l'éclairage est en LED.

⇒ Possibilité de programmer des extinctions nocturnes dans certains quartiers.

Sondage prévu et essai sur 3 mois.

✓ L'eau et l'assainissement :

En 2026 le budget eau et assainissement sera géré par la CCPU

Côté Mairie ...

5. QUARTIERS FERIGOULLIERES – VILLAGE SUD le 24 mars 2023

La réunion a débuté par la présentation de la nouvelle association Prendre Soins de nos Aînés par M. Joel Aupiais, son Président.

- ✓ Rappel du passage des agents de France Services proposé par la MSA ; tous les 1ers vendredis de la 1^{ère} semaine du mois de 9h00 à 12h00 pour un service public de proximité.
- ✓ En mars 2023 a eu lieu la signature du Protocole de Participation citoyenne. Les référents seront en contact avec la Gendarmerie nationale (protection des biens et des personnes).

Le mauvais état des routes et la vitesse trop élevée de certains usagers sur de nombreuses routes du quartier ont été constatés.

☞ La municipalité a signé un marché à bons de commande sur 3 ans entre 300000 & 400000€. Ce marché a été remporté par le groupe Robert TP.

☞ Les chemins des Ferigoullieres, du Gavot et de Massillargues seront dotés de 3 points de ralentissement avec rétrécissements de la chaussée et ralentisseurs type coussins berlinois. La voie verte sera sécurisée avec une amorce de trottoirs (finalisation en 2024.) Ce projet est consultable en mairie.

☞ La mairie envisage également la possibilité de positionner d'autres ralentisseurs et de mettre certaines rues en sens unique.

- ✓ Il manque de l'éclairage entre la cave de Bourdic et les premières habitations. Il y a de plus en plus d'enfants dans ce quartier qu'il faut protéger.

☞ La mairie s'engage à installer l'éclairage manquant.

- ✓ Un virage dangereux a été signalé Chemin de la Condamine. Un administré émet l'idée de « raboter le talus ».

☞ La mairie étudie cette proposition.

- ✓ Le chemin de la Condamine est également touché par une fuite d'eau depuis décembre 2022.

☞ La commune a demandé des devis pour faire la réfection totale de cette canalisation. Il manque à ce jour une proposition.

- ✓ Le nettoyage du bord de l'Alzon est insuffisant.

☞ La Municipalité prendra contact avec l'organisme chargé de cette mission, l'EPTB.

- ✓ La seconde ressource en eau a été trouvée et sera exploitable dans les décennies à venir. Cependant, la commune risque de perdre à plus ou moins long terme sa compétence de l'eau au profit de la Communauté de Communes.

- ✓ Au sujet du hangar des Vergers, il est envisagé d'y réaliser des travaux notamment la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit et de gouttières pour récupérer l'eau de pluie. Il n'y a aucun projet de salle des fêtes.

Côté Mairie ...

- ✓ Les 6 et 7 mai prochains, le régiment militaire de Nîmes seront présents sur ce site pour y réaliser des manœuvres et exercices de combat.
- ✓ Les dépôts sauvages autour des colonnes de recyclage sont déplorés.
- ☞ La Vidéoprotection est une solution. Cependant, cela coûte très cher. Ce projet sera réexaminé avant la fin du mandat.
- ☞ Il est proposé de maçonner un muret (de 40 à 60 cm de hauteur) afin de bloquer les déchets jonchés au sol et ainsi éviter leurs propagations dans les champs voisins. La municipalité se rapprochera du SICTOMU.
 - ✓ Des arbres dangereux ont été signalés.
- ☞ L'équipe fera contrôler leurs états.
- ☞ La révision du Plan Local d'Urbanisme est prévue sur le budget de l'année 2023. Les élus se rapprocheront du CAUe du Gard.
- ☞ La phase test d'extinction de l'éclairage public nocturne démarrera le 1^{er} avril, après avoir pris contact avec notre prestataire, Eiffage et prévenu les Services d'Ordre.
 - ✓ Pour conclure, on nous signale qu'un petit avion a été vu se poser sur la voie verte et redécoller ensuite. L'assemblée fait donc appel à la vigilance de chacun.

PROCÉDURE EMPRUNT DU MATÉRIEL

Vous souhaitez emprunter du matériel auprès de la Mairie de SAINT-MAXIMIN.

Afin de nous organiser au mieux (particuliers du village ou associations), il est impératif de vous conformer à la procédure ci-dessous :

La demande d'emprunt de matériel (tables, bancs et/ou chaises) est à transmettre :

OBLIGATOIREMENT 8 JOURS AVANT SON RETRAIT

par mail sur contact@mairiestmaximin.fr ou en déposant votre courrier dans notre boîte aux lettres.

Dans votre lettre, merci de formuler clairement vos besoins (nombre de tables, bancs et/ou chaises) et de nous communiquer le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter.

Tout manquement à cette procédure entraînera automatiquement le rejet de votre demande.

Merci de votre compréhension.

Côté Mairie ...

Commission École

Comme vous le savez certainement, le RPI (regroupement périscolaire intercommunal) est reporté à la rentrée 2024-2025. Ce délai supplémentaire permettra aux divers acteurs (conseillers municipaux, parents d'élèves, enseignantes et inspecteurs d'académie) de préparer ensemble ce vaste projet.



La vie périscolaire est parfois synonyme de tensions entre les enfants. Afin d'aider les agents et les élèves à surmonter ces difficultés, Elodie Dupont, a proposé d'installer une cabane sensorielle.

C'est un espace aménagé à l'écart du groupe où l'élève peut se rendre pour

faire une pause. Les enfants, qu'ils soient en surcharge sensorielle ou qu'ils vivent une émotion intense, pourront s'y réfugier pour se réguler. Mais c'est aussi un endroit, un peu cocon, où l'enfant peut aller lorsqu'il a besoin de s'isoler du reste du groupe, d'avoir un temps au calme. L'élève pourra colorier des marques pages ou utiliser d'autres objets mis à sa disposition.



*La Société de Chasse
Communale organise en
collaboration avec l'APE*

La Chasse aux œufs

**AMENEZ 2 OEUFS
PAR PERSONNE !** **2023** **PENSEZ À PRENDRE
VOS COUVERTS !**

Accueil des enfants à 10h30 pour différents ateliers pédagogiques autour de la nature & cueillette des œufs
12h30 Omelette géante
Grillades, Buvette & gâteaux sur place
Tombola au profit de l'APE

RENSEIGNEMENTS PAR TELEPHONE AU 06.32.50.84.48

LUNDI 10 AVRIL AU LIEU-DIT LA COMBE DE LA BOISSIERE
Signalisation du point de RDV à partir de l'école et du centre du village

**VIDE
GRENIER**

08 MAI

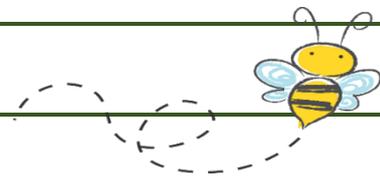
TOMBOLA
1^{er} lot : Jambon
2^{ème} lot : Magnum de rosé

SAINT-MAXIMIN
À partir de 08h00 | Hangar des vergers
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

10€ l'emplacement : 2m x 5m
Accueil des exposants 7h00
Pour tous renseignements contacter le 0624964873

Ne pas jeter sur la voie publique

SAINT-MAXIMIN
COMITE DES FÊTES



Commission Environnement & Écologie

En février 2023, la municipalité a sollicité l'ensemble des Saint-Maximinois à travers un sondage concernant l'extinction de l'éclairage public dans certains quartiers équipés d'une horloge astronomique.

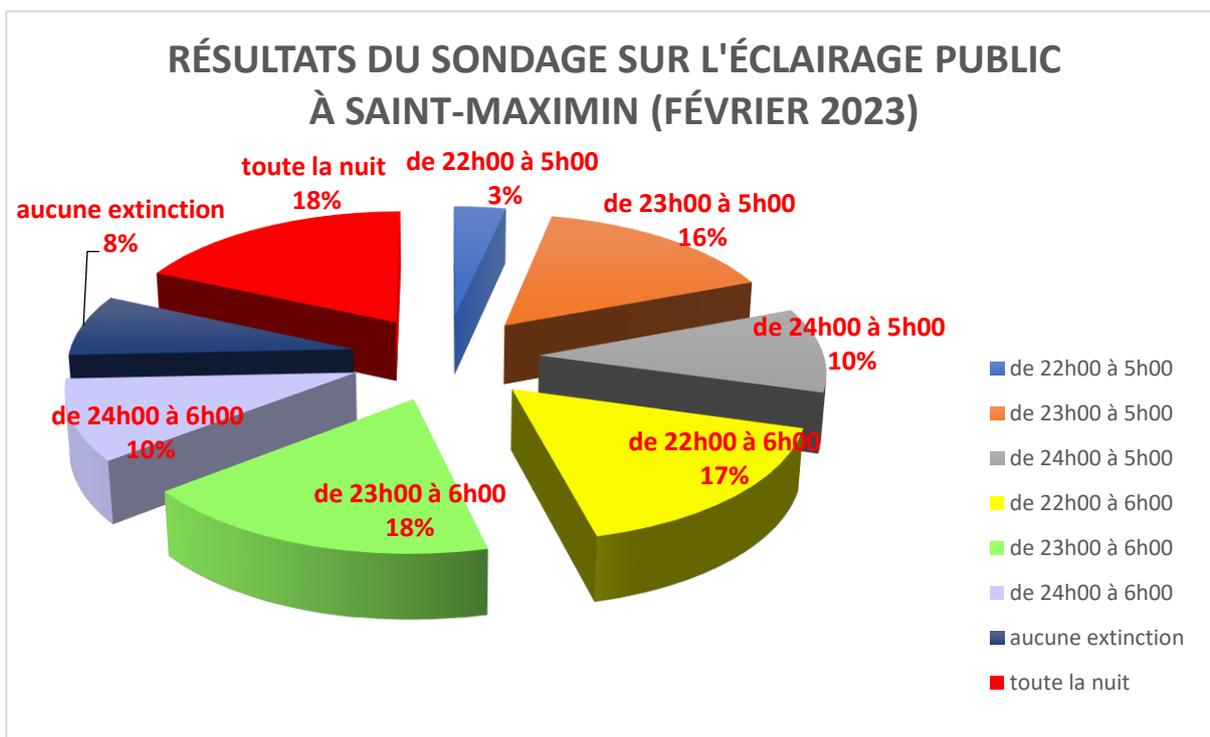
Vous avez été nombreux à y répondre et nous vous en remercions. L'heure est à la sobriété énergétique. Nous souhaitons par conséquent faire face à la hausse des prix de l'énergie. Les économies envisagées permettraient de maintenir nos factures stables.

De plus, les vertus de l'obscurité ne sont pas seulement pécuniaires. Celle-ci est aussi essentielle à la santé et à la préservation de la biodiversité. De nombreux travaux montrent que l'alternance obscurité/lumière accompagne notre horloge biologique et nos productions hormonales, pour un meilleur sommeil et une meilleure activité physique et cérébrale. Enfin, côté faune, 30% des vertébrés et 60% des invertébrés vivent la nuit. Les nuisances lumineuses peuvent perturber les déplacements de certaines espèces, affecter le rythme biologique des végétaux...

La rénovation de notre parc lumineux en LED (environ 65% de notre village) permettra de gérer au mieux.

D'après les résultats du sondage ci-dessous, en collaboration avec Eiffage Énergie, il semble cohérent d'éteindre l'éclairage public de 23h à 6h.

À l'issue de l'expérimentation de 3 mois, une réunion publique se tiendra pour faire remonter les différentes remarques des administrés et un premier constat sera établi.



Côté Mairie ...

Affouage à Saint-Maximin

Cette année, en collaboration avec l'ONF, la municipalité délivrera aux Saint-Maximinois des bois de la forêt communale pour un affouage. L'affouage est une pratique remontant au Moyen Âge. À cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Affouer vient de l'ancien français et signifie allumer.

Très réglementé, l'affouage est orchestré par la Municipalité et l'Office National des Forêts, représentée par M. Privat aux missions bien précises.



Quelques spécifications :

- Le bois coupé sera destiné à un usage personnel (pas de revente)
- Un lot unique sera attribué par foyer
- L'obtention d'un lot n'est pas complètement assurée, cela dépendra du nombre de prétendants et de la surface délivrée. Le cas échéant, il y aura donc un tirage au sort.
- L'attribution d'un lot se fera contre l'acquiescement d'une taxe d'affouage de 110€.

Les administrés souhaitant s'inscrire peuvent le faire dès aujourd'hui en mairie et ce jusqu'au 1er mai par mail sur contact@mairiestmaximin.fr ou sur papier libre déposé dans la boîte aux lettres de la mairie. Une fois le nombre de lots connus, l'ONF réalisera une cartographie et procédera à la rédaction du règlement d'affouage. Tous les affouagistes seront conviés en septembre 2023 pour la délivrance des lots après tirage au sort mené par M. Privat. Les plans seront ensuite diffusés et le règlement d'affouage sera distribué pour signature.

L'affouage se déroulera sur la période précise d'octobre 2023 à avril 2024.

Des nouvelles du Parc



Prochainement, nous allons procéder à quelques améliorations dans le parc de notre village.

Tout d'abord, le grillage dangereux derrière le city stade sera enlevé et sera remplacé dès réception du matériel (les délais de livraison sont longs).

Plusieurs bancs et poubelles seront installés dans tout le parc ainsi que des lampadaires.

Pour finir, nous allons ajouter un garde-corps sur la scène pour plus de sécurité.

Côté Mairie ...

Obligation Légale de Débroussaillage

Les feux de forêts récurrents en période estivale nous rappellent l'importance d'un débroussaillage régulier : il permet une importante réduction des risques d'incendie.

Dès lors qu'il existe une habitation, une construction ou un équipement de toute nature situé dans ce zonage (c'est à dire, à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue), il est nécessaire de débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de ces équipements.

C'est une opération forestière qui vise à diminuer l'intensité d'un incendie en diminuant la quantité du combustible présent aux abords des habitations et à ralentir la progression d'un incendie en créant une discontinuité dans la végétation. Concrètement, moins il y a de matière combustible disponible, moins le feu sera puissant ; plus un arbre sera isolé d'une habitation ou d'un autre arbre, plus le feu aura plus de mal à se propager.

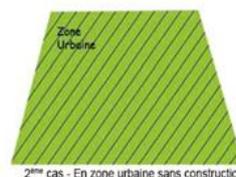
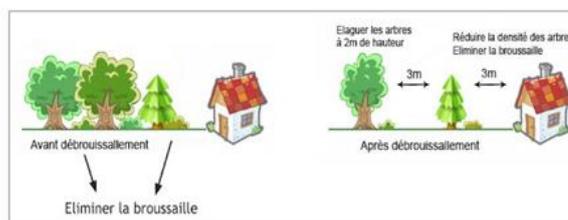
Il est donc important que chaque administré concerné procède à l'OLD sur sa propriété.

Comment débroussailler et que faire des déchets verts ?

Concrètement, cela consiste à :

- tondre la végétation herbacée,
- tailler les arbres (le cas échéant couper les arbres surnuméraires) afin de mettre les branches des arbustes isolés ou en massif ainsi que les houppiers des arbres isolés ou en bouquet à une distance de 3 mètres les uns des autres et des constructions,
- éliminer les arbustes sous les bouquets d'arbres conservés,
- élaguer les arbres conservés en supprimant toutes les branches basses situées à moins de 2 mètres du sol pour les arbres dont la hauteur dépasse 6 mètres ou sur 1/3 pour les arbres dont la hauteur est inférieure à 6 mètres,

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?



- éliminer les arbres et arbustes morts ou dépérissant ainsi que les rémanents de coupes.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu.

En effet, les végétaux coupés issus de parcs et de jardins (déchets verts) sont considérés par la réglementation sur les déchets comme des déchets ménagers (rubrique n°20-02 du tableau de l'annexe II à l'article R541-8 du code de l'environnement qui porte classification des déchets)

Les déchets de tonte, les feuilles sèches, l'élagage d'une haie de cyprès, ... sont concernés par cette interdiction permanente.

Toutefois, le Préfet peut accorder des dérogations à cette interdiction : brûlage **agricole** pour raisons agronomiques ou sanitaires.

La déchetterie d'Uzès située à Pont Des Charrettes sera donc privilégiée pour tous les particuliers.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le département du Gard a malheureusement été placé en vigilance Sécheresse par arrêté préfectoral en date du 10 mars 2023. Il est important que chacun d'entre nous adopte un comportement écoresponsable en utilisant l'eau de manière raisonnée et en évitant tout emploi du feu.

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR LA SANTÉ

LE DANNEZ-VOUS ?
* Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de la Région Occitanie, article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de la Région Occitanie, article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de la Région Occitanie

DÉCHETS VISÉS :
 tontes de pelouse,
 taille de haies,
 feuilles mortes,
 résidus d'élagage...

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT :
 compostage,
 broyage et paillage,
 tonte mulching,
 apport en déchetterie

LE DÉPARTEMENT DU GARD
 DÉPARTEMENT DE LA RÉGION OCCITANIE

ADEME
 Agence de l'Environnement et de la Prévention de la Région Occitanie

Côté Mairie ...

Une épicerie participative & associative au village



La mairie a envoyé à tous les habitants un questionnaire au sujet d'un projet d'épicerie participative et associative sur le village. Porteuse du projet, elle a aussi organisé une réunion publique avec le soutien du Mouvement citoyen Bouge ton CoQ ! le 23 mars dernier.

Ce soir-là, la salle Jean Racine était comble ! Quel plaisir pour l'équipe d'avoir pu échanger avec bon nombre d'entre vous et vous présenter ce projet qui leur tient tant à cœur : créer un nouveau point de rencontre qui manque cruellement à notre beau village.

Les membres fondateurs de l'association L'épi de Saint-Max sont Nathalie Quet et Mohamed Nakouri, habitants du village ; Élodie Dupont, élue à Saint-Maximin et Mylène Gauchot, agent à la mairie de Saint-Maximin sans oublier Lisa MOREIRA, apprentie à la mairie de Saint-Maximin et qui prend part au projet avec beaucoup de dynamisme.

Les objectifs de l'épi sont :

- Consommer local : faire travailler nos producteurs et consommer des produits de qualité
- Dépenser moins : Il n'y aura pas de marge dans l'épi donc vos achats se réaliseront au juste prix
- Polluer moins : Montez à pied, venez à vélo sans se soucier d'utiliser la voiture
- Vivre ensemble : L'épi, c'est un groupe, une association où chaque adhérent pourra trouver une place et participera à l'élaboration du projet

Monepi.fr, créateurs de la plateforme accompagne les adhérents dans la création structurelle de l'épicerie et le Mouvement Citoyen, Bouge ton CoQ, les aide de manière très engagée en apportant une subvention de 1100€ pour l'achat de matériel destiné à l'aménagement du local.

Les échanges ont été constructifs et de nombreux participants ont manifesté leur envie de s'investir au sein du projet.

Désormais, toute l'équipe se retrouve les manches et attend de nouveaux participants prêts à s'investir pour l'ouverture de l'épi. Bonnes idées et bonnes volontés sont toutes les bienvenues.

Le local temporaire se trouve à la salle des Associations. Si vous avez envie d'en connaître davantage, vous pourrez les retrouver lors de permanences. Les dates de ces rendez-vous seront prochainement relayées par la Mairie. En attendant, vous pouvez les joindre par mail à epidesaintmax@gmail.com ou sur Facebook : www.facebook.com/epidesaintmax

Côté École ...

Vive le Handball !



En janvier/février, tous les jeudis, les élèves de CM1/CM2 de l'école de Saint-Maximin se rendent au City-stade pour y pratiquer le handball.

Encadrés par leur enseignante et par Muriel Delsol, intervenante sportive issue de la Fédération Française de Handball, ils découvrent avec enthousiasme et motivation ce sport.

Ce travail peut être mené grâce à l'adhésion de l'école à USEP, Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré et à la participation financière de l'APE, que nous remercions !

Afin de finaliser cet apprentissage et la connaissance de ce sport collectif, la classe participera en juin prochain à un tournoi inter-écoles à St Quentin-La-Poterie. D'ici là, chacun peut affiner son jeu et prend beaucoup de plaisir à la pratique de ce sport d'équipe : les photos en témoignent !

Journée "Asie"



Ce vendredi 10/02, l'ensemble des élèves de St Maximin s'est rendu à l'école d'Argilliers, chez les correspondants pour y poursuivre le projet "tour du monde" dans lequel les deux écoles sont engagées.

Nous avons cette fois-ci célébré l'Asie, en mettant en place des ateliers de découverte de l'Inde, la Chine, le Japon, la Russie et la Mongolie.

Les enfants de tous âges ont pu s'initier à la création de carpes Koï japonaises, de matriochkas russes, de calligraphie chinoise, ou de bracelets indiens, à l'initiative des enseignantes et avec la participation de nombreux parents et des deux APE que nous remercions. Nous remercions également l'école d'Argilliers pour son chaleureux accueil et les membres bénévoles de la Bibliothèque Municipale qui ont accueilli les enfants pour des lectures sur ce thème.

Ils ont pu goûter une spécialité indienne, danser et chanter ensemble lors de cette belle journée de partage et de découverte qui donne encore plus de sens aux apprentissages de classe !

Découverte du Kyudo

Mardi 14/02, les élèves de l'école de Saint-Maximin ont approfondi leurs connaissances de l'Asie en découvrant le Kyudo, art ancestral japonais du tir à l'arc chorégraphié, auprès d'Anne-Lise Bevon et d'autres licenciés Saint-Maximinois de cette pratique.

Cet art se pratique en tenue traditionnelle japonaise.

Autour de friandises au thé matcha, les enfants et les adultes ont pu échanger après avoir assisté à une série de tirs.

Une belle initiative que l'ensemble de l'école salue, et qui permet de découvrir un peu de la culture asiatique au sein de son propre village.

L'école remercie l'association de Kyudo de Saint-Maximin pour ce moment de partage.

Articles rédigés par Magali Roussel et l'équipe enseignante de l'école de Saint-Maximin



L'association Jour de fête se relance avec un nouveau bureau.

C'est une nouvelle qu'attendaient nombre de Saint-Maximinois. L'association Jour de fête, qui avait commencé à animer culturellement le village avant que la pandémie ne vienne lui imposer, comme à tous, l'inactivité, a décidé de se relancer avec un nouveau bureau mais toujours le même projet : organiser des événements, conçus et préparés par les habitants eux-mêmes, qui fassent de notre commune un lieu incontournable pour tous ceux qui aiment la culture sous toutes ses formes.

Réunis en assemblée générale ordinaire le 17 février, les adhérents présents ont donc élu le bureau suivant :



Philippe Mudry, président (portable 06 85 01 28 48, adresse mail pmudry@wanadoo.fr)

Nadia Brunel, vice-présidente (email nadiabrunel30@gmail.com)

François Brunel, trésorier (email brunelfrancois@wanadoo.fr)

Dominique Ducret, secrétaire (email dominiqueducret@bluewin.ch)

L'association a désormais pris pour domicile celui de son président, au 3 rue Haute à Saint-Maximin.

D'ores et déjà, trois événements ont été évoqués lors de cette assemblée générale, dont le premier est en préparation :

- Un concert lors de la fête de la musique (21 juin), avec le groupe Apollofish ;
- Un concert de musique classique, fin juillet ;
- Un concert de Noël courant décembre ;

Un groupe d'information Whatsapp a également été mis en place. Il est accessible à tous les membres ayant acquitté leurs cotisations. Pour l'année en cours, l'assemblée générale a décidé de la fixer à 30 euros.

Connaissant l'attachement de nombreux habitants à notre association et leur souhait de participer à l'animation de notre village, c'est avec confiance que je les invite à y adhérer, le cas échéant à renouveler leur adhésion et à faire connaître notre initiative autour d'eux. Qu'ils n'hésitent pas, dans tous les cas, à contacter l'un de nos responsables : ils seront heureux de leur en adresser les statuts et un bulletin d'adhésion.

A très bientôt pour de nouveaux moments forts et conviviaux dans notre belle commune !

Philippe Mudry, Président



Le coin des Assos



La nouvelle année 2023 a débuté, le 14 janvier dernier, avec la tenue de son assemblée générale où les adhérents de l'Entente Bouliste des Garrigues de l'Uzège étaient venus en nombre. Parmi les élus présents, M. Henri ARQUÉ, Maire de St-Maximin nous faisait l'honneur de sa présence et annonçait

sa volonté de poursuivre le soutien apporté à l'EBGU.

Pas plus tard que le dimanche 29 janvier 2023, la Mairie de Saint-Maximin confirmait ce soutien et mettait à disposition des boulistes ce bel espace du Hangar des Vergers, mais aussi du mobilier pour rendre plus confortable la quatrième mène ... (ou la « troisième mi-temps » pour être plus compréhensible !).

En effet, à cette date, le club de pétanque EBGU était en déplacement à...St-Maximin afin d'organiser son premier concours interne de l'année. A cette occasion, le bureau avait préparé des crêpes, pâtisseries, vin chaud, et nos fameuses frites que nous jalouent toutes les associations du Gard ...ou presque.

Il faut noter que le vainqueur chez les hommes a été le saint-maximinois Hervé LAGAUCHE (dans ses œuvres ci-contre). Encore félicitations à lui !

La météo nous supportait également nous offrant l'une des plus belles journées de ce début d'année.



Dans EBGU, il y a « Entente » et celle-ci fût une nouvelle fois démontrée lors de ce déplacement en terre voisine, qui a connu un vif succès.

Notre prochain rendez-vous, réservé aux adhérents du club, se déroulera au boulodrome de Saint-Siffret, le dimanche 19 mars 2023 après-midi.

Mais des rencontres, ouvertes à tous, sont bien entendu également programmées et la première de celle-ci se tiendra au foyer W. Broche de Saint-Siffret, le lundi (de Pâques) 10 avril 2023.

Nous vous attendons avec impatience !

Patrick Aguera

Président de l'Entente Bouliste des Garrigues de l'Uzège

Nous contacter, nous suivre :

E-mail : ebgu.bureau@gmail.com

<https://www.facebook.com/EntenteBoulisteGarriguesUzege>

Le coin des Assos

Prendre Soins
de nos Aînés

Notre village vieillit et de nouveaux besoins émergent. À l'initiative d'habitants de Saint-Maximin, une association vient de se créer sur la commune :

PRENDRE SOIN de nos AÎNÉS (PSA)

Cette association se propose un double objectif :

1/ Rompre l'isolement des personnes âgées, malades ou en situation de handicap. Des bénévoles rencontreront ces personnes en se rendant à domicile pour passer un moment, partager une conversation, un moment d'écoute.

2/ Soutenir les aidants familiaux ou amis, en difficulté dans la prise en charge d'une personne en perte d'autonomie. Les aidants ont souvent besoin d'un temps de repos, ou de rupture, ne serait-ce que pour se rendre chez le médecin ou chez le coiffeur.



CETTE BOÎTE PEUT VOUS SAUVER LA VIE
ou celle de vos proches

GRATUIT

Renseignez-vous!
06 85 51 13 93

DISPONIBLE DANS VOTRE PHARMACIE

Cette boîte contient des informations concernant votre santé et vos traitements, utiles pour les services d'urgence (pompiers, SAMU...).

LIONS CLUBS INTERNATIONAL

Le but de l'association n'est pas de se substituer aux professionnels, mais d'intervenir en synergie avec eux, pour permettre à la personne âgée de continuer à vivre selon ses souhaits.

L'équipe des bénévoles crée des liens avec les personnes âgées, en risque ou en situation d'isolement, qui la sollicite ou qui lui sont signalées.

Cette équipe est en lien avec la coopération MONALISA et les coordinations du territoire (CLIC, CCAS, ...)

Les bénévoles participent à des formations qui favorisent des bases communes et des échanges de pratiques. Ils adhèrent à une charte éthique de non-discrimination, de respect des liens familiaux et amicaux et de confidentialité.

Vous pouvez nous contacter si vous êtes désireux de rejoindre l'équipe des bénévoles, nous signaler des personnes isolées ou des aidants en difficulté sur la commune.

Joël AUPIAIS

Élisabeth JACQUEMIN

Valérie MUDRY

Francis BRIHI

06 87 43 79 91

06 13 45 03 66

06 22 20 66 67

06 08 45 15 35

joel.aupiais@gmail.com

ejacquemin.stmaximin30@gmail.com

valerie.leboucq2@gmail.com

francis.brihi@gmail.com

Nos activités s'intensifient et se diversifient

Nos séances de gymnastique se poursuivent et notre bibliothèque continue d'accueillir le mercredi après-midi celles et ceux qui veulent emprunter des livres, échanger et passer un moment en toute convivialité. Pour se souhaiter « Bonne année », nous avons fait dans l'originalité pas de galette mais des crêpes fin janvier, salle Racine en réunissant une grande partie de nos adhérents.



C'est également devenu un rituel, nous accueillons la ludothèque itinérante. La séance du mercredi 25 janvier fut un véritable succès. C'est peut-être dû à la distribution de flyers effectuée par Nadia et François Brunel devant l'école. C'est pour cela qu'ils recommenceront car **le mercredi 22 mars de 14h30 à 17h** ce sera à nouveau **ludothèque** et nous en profiterons pour fêter l'arrivée du printemps.

Ce trimestre nous avons fait deux belles rencontres, deux belles découvertes ou retrouvailles, la 1^{ère} avec Alain Delage le mercredi 18 janvier et la 2^{ème} avec Christian Laborie, le 14 février. Deux auteurs régionaux qui ancrent leurs romans sur notre territoire, le Gard et les Cévennes. Deux passeurs d'Histoire locale imbriquée dans la grande Histoire. Un partage d'émotions, d'humanisme, d'authenticité et de bienveillance. Ces rencontres gratuites et ouvertes à tous attirent de plus en plus de monde et nous avons ainsi reçu Christian Laborie, salle Jean Racine devant plus de 50 personnes. La prochaine aura lieu **le mercredi 5 avril à 15h**. C'est **Frédéric d'Onaglia**, lyonnais et amoureux de la Provence qui sera parmi nous. Grand amateur de sagas familiales, il contera tout ce qui anime ces grandes familles : passions, trahisons, secrets, rivalités, ambitions dévorantes ... mais aussi un attachement fort à leur « pays » La Camargue, Les Maures, le Briançonnais... Et comme nous rythmons avec convivialité, toutes ces rencontres se prolongent par un verre de l'amitié où l'on met les petits plats dans les grands. La plupart des romans de ces auteurs sont disponibles à la bibliothèque.

Et puis pour clôturer une année scolaire, deux ateliers : **le jeudi 5 mai atelier de pliages** pour adultes animée par Sylvie Gignon de Garrigues Saint-Eulalie qui donne une seconde vie aux vieux livres oubliés suivi **en juin d'un atelier Kapla parents/enfants** animé par Guillaume Heslot. Une activité ludique, des constructions géantes



coopératives qui permettent à chacun de se projeter dans l'espace en suivant une consigne, qui demandent concentration, respect du groupe, écoute... et chacun y trouve son compte. Si le temps le permet, nous essaierons de mener cette activité en plein air comme les deux autres ateliers ludothèque itinérante dont nous n'avons pas encore les dates. Et si vous répondez présents à ces activités, nous les élargirons l'année prochaine, ateliers plages enfants, un par trimestre, atelier kapla... et plein d'autres surprises.

Pour l'atelier plages, sur inscription car nombre de places limitées à 12. (Priorité aux adhérents de l'association.)

Et le **6 juin, repas de fin d'année des adhérents** et là aussi nous réservons de belles surprises. Le samedi 25 février, quelques bénévoles de notre association ont accompagné Histoires de clochers proposées par Destination Pays d'Uzès et du Pont du Gard en ouvrant l'église et la bibliothèque pour avoir accès au four banal. Quant à Dominique et Alain Langlois, ils ont gentiment ouvert la porte de leur maison pour des lectures des lettres de Jean Racine dans leur jardin par Anne Lise Creissen, conférencière.

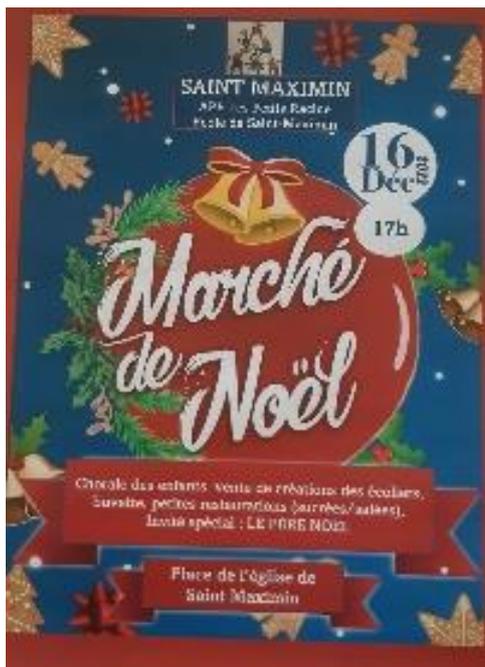
Nous voudrions souhaiter la **bienvenue** dans le tissu associatif saint-maximinois **à deux associations**, Jour **de fête** qui était en sommeil et qui grâce à un groupe qui s'est constitué reprend ses activités et à la toute jeune association **Prendre Soin de nos Aînés**.

Notre actualité, comme celle des autres associations est relayée régulièrement dans le Midi Libre et Le républicain par Alphonse Giovannini, correspondant sur Saint-Maximin des deux journaux.

Christiane Berruto 0612038312 Arlette Bracichowicz 0665184051

Pour connaître le fond de la bibliothèque, un fichier mis à jour régulièrement par Arlette est à votre disposition contact arlettecolard@orange.fr





Un marché de Noël convivial

Après la distribution traditionnelle par l'APE de chocolats aux écoliers ; nous vous avons retrouvé lors du marché de Noël, centré sur la chorale des enfants et la vente de leurs créations.

Ce fut un moment convivial et festif, mais GLACIAL ! En effet, la météo hivernale était également de la partie !

Un grand bravo aux enfants pour leur performance et leurs magnifiques créations. Bravo également, et merci, à l'équipe enseignante pour l'organisation de tout cela.

Avec l'aide de la mairie, nous avons réussi à faire parvenir ces belles créations jusqu'aux anciens du village, via les colis de fin d'année.

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les bénévoles qui ont participé à cette petite aventure ! C'est grâce à leur temps, leur énergie, leur résistance face au froid, leur engagement et leurs talents culinaires que ce genre de manifestation devient possible.

Nous remercions également toutes les personnes qui sont venues participer en consommant à la buvette et en s'offrant les belles créations des enfants. C'est cela qui aide notre association à financer des actions qui enrichissent et soutiennent la scolarité de nos enfants.

Un remerciement spécial à M. Le Père Noël, pour avoir accepté de faire le déplacement depuis ses contrées lointaines afin de nous honorer de sa présence !



Miam des crêpes !

Nous avons pu vous rencontrer lors d'un autre moment : la Chandeleur.

Pour cette occasion, nous avons organisé une vente de crêpes et de galettes que les parents ont pu commander à l'avance.

Les gourmands étaient au rendez-vous ! Et il n'est rien resté des plus de 200 crêpes et galettes confectionnées.

Un énorme merci à notre papa pâtissier de compétition qui a effectué un travail fabuleux et délicieux !

Nous réitérons nos remerciements aux personnes qui ont participé à cette action. Un geste gourmand et agréable pour nous aider financièrement !

Encore quelques dates à venir.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver autour d'autres moments conviviaux et aussi lors de ces deux dates spécifiques :

Pâques : Collecte de chocolats et moment convivial autour d'une buvette et de petites restaurations. Tirage d'une tombola.

Fête de l'école, le 23 juin 2023, au parc municipal : spectacle des écoliers suivi d'un repas, assis sur réservation, et d'une soirée. Tirage d'une tombola.

Nos manifestations sont évidemment ouvertes à tous.

Nous avons hâte de vous retrouver et vous rencontrer, lors de ces manifestations, parents d'élèves, familles, amis et habitants de Saint Maximin !

A très bientôt !

Le coin des Assos

Mot du président du Comité des Fêtes

En ce début d'année, les membres du comité des fêtes s'évertuent à organiser les différentes manifestations prévues à savoir le vide grenier, les aubades et la fête votive.

Nous reviendrons vers vous via les réseaux sociaux, flyers et articles dans les journaux locaux notamment pour les modalités du vide grenier.

D'autres manifestations seront organisées et sont en train d'être peaufinées.

En attendant de vous retrouver, réservez-nous ces dates et prenez soin de vous.

Festivement,

Le Président, Gilles REYNAUD



L'association loi 1901 « La Tranchée de Saint-Maximin » tiendra sa première assemblée générale publique salle Jean Racine le 25 mars 2023 à 18 heures.

À l'ordre du jour, le rapport moral et financier avec un retour sur les activités des bénévoles et la pérennité du projet, l'élection des membres du bureau et un tour d'horizon des activités à venir, avec en point d'orgue les visites pédagogiques, le tournage du mois d'avril et le 11 novembre 2023.



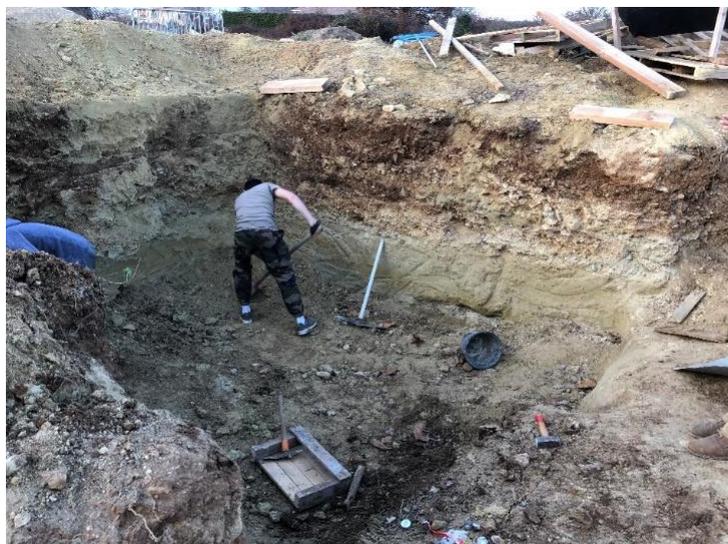
Afin de concrétiser le partenariat noué avec la municipalité et les administrés, cette réunion sera ouverte au public et nous espérons y voir une grande participation. Ce sera aussi l'occasion pour les Saint-Maximinois de rencontrer les membres de l'association et de renforcer les liens entre tous les acteurs du projet dans un moment certes solennel mais néanmoins convivial.

En effet, notre équipe organise des visites à destination des établissements scolaires afin de présenter la tranchée aménagée sur le terrain des Vergers et de présenter aux plus jeunes le quotidien des combattants de la guerre 14-18. Chaque année, le 11 novembre est l'occasion de faire visiter le site au public, en complément de l'exposition présentée salle Jean Racine. Ainsi un hommage solennel et émouvant est rendu aux combattants de cette guerre terrible.

Nos membres ont réalisé des recherches sur les quatre Saint-Maximinois décédés pendant et des suites du conflit, en retraçant leurs parcours grâce aux archives trouvées sur Internet, notamment les Journaux de Marche des régiments sur le site « Mémoire des Hommes » et les fiches d'états de service sur le site « Grand mémorial ». Le recueil qui a été constitué est consultable en Mairie ou par mail et ne demande qu'à être enrichi. Malheureusement aucune photo de ces soldats n'a pu être retrouvée.

Les bénévoles de l'association, en partenariat avec l'association « Poilus de Vaucluse », se réunissent une fois par mois sur le site afin de réaliser différents travaux et préparation des événements à venir. L'occasion de se retrouver entre amis autour de notre passion commune pour l'histoire et le devoir de mémoire. Nous réalisons de façon autonome différents mini-films que vous pouvez retrouver sur la chaîne YouTube « Mémoire de l'Union française ».

Le projet s'inscrit en effet dans la durée avec l'arrivée de nouveaux participants et grâce au soutien inconditionnel de M. le maire et des habitants de la commune. Qu'ils soient ici remerciés pour leur confiance et la mise à disposition de tous les moyens nécessaires à la réussite des activités.



L'agenda



AVRIL

5: Rencontre avec Frédéric d'ONAGLIA (SLADL)
10: Chasse aux oeufs (Société de chasse & APE) & Journée pétanque ouverte à tous (EBGU) à St-Siffret

MAI

5: Atelier Pliages (SLADL)
8: Vide-Grenier du Comité des Fêtes
12: Concours de pétanque EBGU (adhérents)

JUIN

4: Aubades du Comité des Fêtes
16/17&18 : Fête votive du Comité des Fêtes
21 : Fête de la musique (JDF)
23: Kermesse (APE)
23: Concours de pétanque EBGU (adhérents)

JUILLET

1: Découverte de la ruche de St Maximin avec Nicolas Arnoux
7: Concours de pétanque EBGU (adhérents)
13: Fête nationale
Fin juillet: Concert de musique classique

Mairie de SAINT-MAXIMIN : 04.66.22.17.90

contact@mairiestmaximin.fr

www.mairiestmaximin.fr

Agence Postale Communale : 04.66.59.64.40